

COMMUNE DE COURTENAY
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2012

Le deux février deux mil douze à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courtenay légalement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Monsieur Marcel Tournier, Maire.

Monique QUILLON a été nommée secrétaire de séance.

Hélène BASCOL absent a donné pouvoir à Monique QUILLON

André CHAPIT absent a donné pouvoir à Christophe BERNARD

Jean-Michel ARENE absent a donné pouvoir à Jean-Claude ROMATIER,

Gilles MOREAU absent a donné pouvoir à Serge SIRIOUD.

Le Maire ouvre la séance, il demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu de séance du Conseil du dix huit janvier deux mil douze. Les conseillers n'ayant pas d'observation à formuler, le compte rendu est approuvé par les 15 conseillers présents ou représentés en début de séance par 15 voix.

DEMANDE DE PRET :

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de réalisation d'une antenne d'alimentation en eau potable et assainissement.

Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif au Conseil :

Et décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes, un prêt selon les caractéristiques suivantes :

- Montant : 150 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux actuel : 4,77 % fixe sous réserve de la signature du contrat et du déblocage de la totalité des fonds au plus tard 2 mois à compter de la date d'acceptation de la proposition
- Echéances de remboursements : trimestrielles

Le conseil mandate le Maire pour signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

IGN :

Le Maire informe les élus que l'institut national de l'information géographique et forestière est autorisé à pénétrer dans les propriétés publiques et privées par arrêté préfectoral

N°012020-0012 en date du 20 janvier 2012.

Cet arrêté vise à faciliter les travaux nécessaires à l'implantation et l'entretien des réseaux géodésiques et de nivellement, à la constitution et la mise à jour des bases de données géographiques, à la révision des fonds cartographiques et aux travaux relatifs à l'inventaire forestier national effectués par IGN sur le territoire des communes du département.

MARCHE VOIRIE :

Suite à la consultation, la commission chargée de l'ouverture des plis a retenu le groupement PERRIOL / PL-FAVIER, offre la moins et mieux disante.

Le conseil entérine le choix de la commission, autorise le Maire à signer le marché et tous les documents s'y rapportant.

CESSION DE MATERIEL :

Le conseil décide de céder le matériel « microtracteur John Deer » à Monsieur DUBOIS Serge pour un coût de 3000 euros, charge le Maire d'établir le document de vente correspondant.

CONTENTIEUX D'URBANISME :

Le Maire rappelle la délibération du 21/07/2011 et précise qu'il convient d'en affiner le contenu.

Il précise que la requête enregistrée auprès du greffe du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 19/04/2011 sous le N° 110216, Madame Colette SAUBIN a souhaité contester la décision de sursis à statuer du 22/10/2010 opposé par la commune de Courtenay à la demande de permis de construire en date du 22/09/2010.

